



DICRIM

Document d'information communal sur les risques majeurs

Ce document vous informe sur les dangers potentiels et les conduites à tenir en cas de survenance d'un risque majeur sur Livré-sur-Changeon : **CONSERVEZ-LE !**



La loi fait obligation aux communes d'informer la population sur les risques potentiels auxquels elle est exposée. Ces risques dits majeurs sont caractérisés par une faible fréquence et une énorme gravité (tempête, accident technologique, canicule...).

Le meilleur moyen de faire face aux risques est de s'y préparer. Pour cela, la commune a élaboré son plan communal de sauvegarde (PCS) qui recense précisément les risques potentiels, ainsi que les moyens et l'organisation mis en œuvre au niveau communal, en coordination avec les services de l'Etat. C'est l'équivalent du plan ORSEC à l'échelle communale.

Cependant, un plan d'action est inefficace si la population n'est pas elle-même informée et si elle n'a pas les moyens de réagir. Le Dicrim (Document d'information communal sur les risques majeurs) décrit les risques potentiels sur la commune et rappelle surtout les comportements à suivre en cas d'alerte. Il est important de le lire et de le conserver bien en vue. Le Maire, Emmanuel FRAUD

LES RISQUES MAJEURS RECENSES A LIVRE-SUR-CHANGEON

Les risques naturels, technologiques et sanitaires nécessitent que les habitants adoptent un comportement précis en cas d'alerte.

- **Tempêtes / Neige et verglas** : on parle de tempête lorsque les vents dépassent **90 km/h**. Météo France élabore deux fois par jour une carte de vigilance sur les conditions météo des prochaines 24 heures.

- **Séisme** : depuis 2010, la France dispose d'un zonage sismique classant le territoire en cinq zones de sismicité croissante de 1 à 5. **L'Ille-et-Vilaine est en zone sismique 2 (aléa faible).**

- **Risques technologiques** : la proximité de l'A84 et la traversée du bourg par la RD794 peuvent occasionner des risques concernant **le transport de matières dangereuses.**

- **Risques sanitaires** : Epizooties majeures comme la fièvre aphteuse, la peste aviaire ou porcine... et **pandémies.** Les épizooties sont des maladies animales très contagieuses qui ont un impact sanitaire et économique considérable sur l'élevage. Les pandémies sont des épidémies touchant une part importante de la population sur une large zone géographique.

- **Risque sanitaire Canicule** : en Ille-et-Vilaine, on parle de canicule lorsque **la température extérieure dépasse 34°C le jour et 19°C la nuit pendant trois jours consécutifs.** Il est possible de se faire recenser en mairie si vous êtes particulièrement exposé aux effets de la canicule : femmes enceintes, nourrissons, personnes âgées.

Les risques de défaillance des systèmes et les risques sociaux font partie du plan communal de sauvegarde mais ne nécessitent pas de comportements particuliers de la part des habitants, c'est la commune qui organise les secours.

- **Risques de défaillances des systèmes** : (Eau potable / eaux usées / Electricité) le risque de défaillance concerne la rupture généralisée et durable de l'alimentation en eau potable, du réseau d'assainissement ou de l'approvisionnement électrique de la commune.

- **Risques sociaux** : rave party, « naufragés de la route » puisque la commune est traversée par une voie routière importante : la RD794.

L'ALERTE ET L'INFORMATION

En cas d'incident majeur, l'alerte est donnée par :

- Les cloches de l'église qui sonnent le tocsin pendant 10 mn (sonneries à coups répétés et prolongés).
- Un message d'alerte diffusé sur le site Internet de la commune : www.livresurchangeon.fr
- Des dispositifs mobiles munis de hauts-parleurs.
- Le porte-à-porte ou le téléphone, en particulier pour les personnes vulnérables.
- Les médias (France Inter FM 93.5 / France Bleu Armorique FM 103.1) et des affiches et l'envoi de SMS



Numéros utiles

Mairie de Livré-sur-Changeon : 02 99 39 06 46
Préfecture d'Ille-et-Vilaine : 0 821 80 30 35
Sapeurs-pompiers : 18 / SAMU : 15 / SAMU Social : 115
Gendarmerie : 17 / Brigade de Liffré : 02 99 68 31 02
Numéro de secours européen : 112
Centre antipoison : 02 99 59 22 22
Enedis (ERDF) : 0 810 333 035 / SAUR (eau) : 0 811 460 314

Où s'informer ?

Météo France : <http://france.meteofrance.com>
Ministère de la santé : www.sante-sports.gouv.fr
Ministère de l'environnement : www.developpement-durable.gouv.fr
Risques majeurs : www.prim.net
Préfecture : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/>

++ AVOIR LES BONS REFLEXES ++



Ecouter les informations locales sur un poste de radio (France Inter 93.5 ou France Bleu Armorique 103.1).



Prendre avec soi : eau, radio, lampe de poche, médicaments, couvertures.



Ne pas fumer et éteindre toute flamme (allumette, chaudière...).



Ne pas aller chercher les enfants à l'école, ils y sont en sécurité. Les enseignants ont des consignes strictes en cas d'alerte.



Ne se déplacer qu'en cas de nécessité absolue ou sur ordre des autorités en cas d'évacuation.



Limitier les appels téléphoniques aux cas d'urgence (sur réseau fixe ou mobile).

En cas d'alerte, SUIVEZ SCRUPULEUSEMENT les consignes données par les autorités. Si vous êtes témoin d'un accident, donnez l'alerte en composant LE 18 DEPUIS UN POSTE FIXE OU BIEN LE 112 DEPUIS UN TÉLÉPHONE PORTABLE.

Adapter son comportement en fonction du risque



Inondation

Avant : Rehausser les objets mobiliers. Obturer les entrées d'eau. Couper l'électricité et le gaz. Faire une réserve d'eau potable et de nourriture.

Pendant : Monter à pied dans les étages de la maison. Ne pas s'engager dans une zone inondée. N'évacuer que si vous en recevez l'ordre.

Après : Aérer et désinfecter. Chauffer dès que possible. Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.



Tempête, neige et verglas

Avant : Ranger ou fixer les objets susceptibles de s'envoler. Rentrer les animaux et le matériel. S'abriter dans un bâtiment en dur. Faire une réserve d'eau potable et de nourriture.

Pendant : Eviter tout déplacement, surtout en zone arborée.

Après : Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture...). Couper les branches et les arbres qui menacent de tomber. Ne pas toucher les câbles tombés à terre.



Canicule

Avant : Les personnes âgées ou isolées peuvent s'inscrire en mairie. Une salle climatisée est disponible à la maison de retraite

Pendant : Boire régulièrement de l'eau. Se rafraîchir (mouiller sa peau). Ne pas sortir aux heures les plus chaudes. Fermer les volets et ne pas ouvrir les fenêtres pour maintenir la maison fraîche. Etre vigilant pour son entourage et prendre des nouvelles. Eviter les efforts physiques.



Transport de matière dangereuse

Avant : Si vous êtes témoin d'un accident lors d'un transport de matière dangereuse, donnez l'alerte.

Pendant : Evacuer ou se confiner, selon la nature du risque. S'il faut se confiner, arrêter la ventilation, calfeutrer fenêtres et portes. Couper l'électricité ou le gaz. Ne déplacer les victimes qu'en cas de risque d'incendie ou d'explosion.

Après : Attendre l'autorisation des secours pour sortir. Aérer le local confiné.



Pandémie, Epizootie

Avant : S'informer sur les risques.

Pendant : Se laver les mains le plus souvent possible avec du savon et pendant 30 secondes. Jeter ses mouchoirs à la poubelle. En cas de contagion, porter un masque en permanence. Contacter son médecin traitant en cas de symptômes alarmants.

Après : Laver les vêtements, la literie... Désinfecter le logement.



Séisme

Pendant : Prendre garde aux chutes d'objets. S'éloigner des constructions si vous êtes dehors. A l'intérieur, s'abriter sous une table solide et s'éloigner des fenêtres. Au volant, rester dans son véhicule, loin de ce qui peut tomber. Ne pas se déplacer.

Après : Couper l'eau et l'électricité. Evacuer un immeuble par l'escalier.

Inscrivez-vous au système d'alerte par SMS sur le site internet de la commune ou en mairie